

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité- Fraternité**MAIRIE**

DE

SANDRANS

01400

Tél.04 74 24 52 20

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 Septembre 2022 à 19H30**PROCES-VERBAL**

Présents : Bernard TAPONAT, Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Marjorie MERLINC, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Julien MABILE, Clémence PRADA

Absents excusés : Emmanuel CHOMETON (pv à B. TAPONAT), Damien FERRIER (pv à A. CHEVALIER), Marc MAZET, Emmanuel TRINDADE (pv à M. MERLINC)

Absente non excusée : Florence DUPONT

Madame Mauricette GUERINOT est élue secrétaire de séance.

A/ Approbation du Procès-Verbal du 30 Juin 2022 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

B/ Délibérations**1- 2022.09.001 Réalisation du classement complet du fonds des Archives par le Centre de Gestion de l'Ain**

Monsieur le Maire explique qu'il devient nécessaire de procéder au classement complet du fonds des Archives de la commune avec une programmation pour 2023. Un devis auprès du Centre de Gestion avait été demandé en 2020.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental, cette opération d'archivage pouvant être subventionnée à hauteur de 45 % de la dépense HT

⇒ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré avec 1 abstention (C. PRADA), le Conseil municipal :**

- **ACCEPTE** le devis du Centre de Gestion de l'Ain,
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès des Archives Départementales

2- 2022.09.002 – VOIRIE – Réalisation de rétrécissements sur la RD27

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°5 du 8 septembre 2021 concernant la sécurisation de l'école.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été testé provisoirement 1 rétrécissement sur la RD27 en 2021.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors du dernier conseil municipal du 30 juin, de valider le projet de réalisation de rétrécissement, et de faire réactualiser les devis.

Le conseil municipal a décidé de faire réaliser 2 rétrécissements sur la RD27 entre la Mairie et le Cimetière.

2 devis ont été demandés :

- COLAS : 4 232,92 € HT
- SOCAFL : 5 210 € HT

Monsieur le Maire précise qu'un accord avec le Département sera nécessaire avant la réalisation des travaux.

⇒ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **De retenir l'Entreprise :**
 - **COLAS : avec 10 voix pour**
 - **SOCAFL : avec 1 voix pour (E. CHOMETON)**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.**

3- 2022.09.003 VOIRIE – Chemin piéton RD27 – Convention avec le Département

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°1 du 30 juin 2022 concernant la réalisation d'un chemin piéton sur la RD27 entre la mairie et l'Etang Cocagne.

Les travaux sont terminés.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention avec le Département précisant les engagements respectifs.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec le Département

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département suite à la création d'un cheminement piétonnier sur la RD27.**

4- 2022.09.004 Délibération instaurant un taux de 4,5 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune de Sandrans

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement précédemment votée peut être révisée avant le 1^{er} octobre 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023.

⇒ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **De réviser la taxe d'aménagement avec 6 voix pour, 2 abstentions (C. PRADA, J. MABILE), 3 contre (M. MERLINC, E. TRINDADE, E. CHOMETON).**
- **D'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4,5 % avec 7 voix pour, 1 voix contre (E. CHOMETON) et 3 abstentions (M. MERLINC, E. TRINDADE, C. PRADA).**

C/ Questions et informations diverses

- Rêves de Cirque 2023. Souhait de l'équipe municipale de recentrer la manifestation au cœur du village.

- Conseiller numérique : la Communauté de Communes de la Dombes met à disposition une personne, 3 demi-journées jusqu'en décembre, afin d'aider les sandranais qui le souhaitent dans l'utilisation de l'outil informatique. Permanence 1 fois par mois dans la salle des associations.
- Participation citoyenne : réunion avec la Gendarmerie et la population le Mercredi 26 octobre 2022 à 19h30
- Le bornage de l'étang est terminé. Le local d'accueil appartenant au camping est implanté sur le terrain communal. Une régularisation sera faite avec le propriétaire du camping.
- Un économiste de flux mandaté par la Communauté de Communes doit venir à Sandrans afin de faire le point du point de vue énergétique sur les différents bâtiments communaux.
- Un correspondant incendie et secours doit être nommé. Monsieur Emmanuel CHOMETON se propose d'être ce référent.
- Discussion sur la possibilité d'une subvention de la commune, au profit du Centre social la Passerelle afin de permettre aux parents dont les enfants fréquentent le Centre social pendant les vacances scolaires d'avoir une aide financière.
- Proposition d'une conciergerie.
- Prochain Conseil municipal le 22 Novembre 2022 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30

Secrétaire de Séance
Madame Mauricette GUERINOT

Monsieur le Maire
Monsieur Bernard TAPONAT